

## REUNION DU 14 juin 2016

Date de convocation :  
7/06/2016  
Date d'affichage 7/06/16

Le quatorze juin deux mil seize à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 69  
Présents : 37  
Votants : 49

Etaient présents :

F BACHER, A BENON, G BRISSET, G DONGE, M MAUNOURY, S SALMON, S LEROUVILLOIS, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, V BOSQUET, M GERVAIS, L HAVARD, P LUCAS, M RUAUX, JN TOLLEMER, A DESSOUDE, M HEBERT, B JOSSET, JJ VASLIN, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, D FAUDEMER, J LAHAYE, JJ LEJUEZ, M LEMIERE, C MARIE, C RACHINE, , G TRAVERT, M BIHEL, I CATHERINE, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, A LELIEVRE

Excusés : JM LE MARINEL pouvoir à M MAUNOURY, G VIEL pouvoir à G DONGE, M BARTON pouvoir à F LESACHEY, D LANGEVIN excusée pouvoir à M RACHINE, M JOSSET pouvoir à A DESSOUDE, H MARIE pouvoir à B JOSSET, M GALIS pouvoir à JJ LEJUEZ, MH PERROTTE pouvoir P CATHERINE, C ZAMPROGNO C pouvoir à M LEMIERE, MC BERTHELIER pouvoir I CATHERINE, C GAILLARDON pouvoir à M BIHEL, JP TRAVERT pouvoir à A LELIEVRE

E LEMONNIER, M YVER, V BLANDIN, JP MANIGLIER, J TOLLEMER, A HALLET, F COUDRIER, G LARSONNEUR, M MILLET, O LESOUEF

Absents : JM CHAULIEU, P FERREY, D MAUVIEL, E LEQUERTIER, J BESSELIEVRE, G GIDON, G PERROTTE, S ROUXEL, D GOSSELIN, JP GROULT

Secrétaire : I DROUET

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal 10 mai 2016 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

### **01-06-16 Subventions aux associations**

La Commission finances a étudié les demandes de subvention des associations et propose des nouveaux critères d'attribution pour répartir les subventions.

Critères d'attribution proposés:

- minima de 80€ aux associations dont le dynamisme est constaté au niveau local et qui produisent un bilan financier et l'ensemble des pièces réclamées par la commune.
- Judo et ESP : 20€/licencié (adulte et enfant) de picauville, commune nouvelle
- la somme de 500€ budgété pour le financement des voyages scolaires des lycéens pourra servir pour les demandes d'un club sportif hors commune dont l'activité n'est pas proposée sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (à hauteur de 15€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE les critères d'attribution ci-dessous

- minima de 80€ aux associations dont le dynamisme est constaté au niveau local et qui produisent un bilan financier et l'ensemble des pièces réclamées par la commune.
- Judo et ESP : 20€/licencié (adulte et enfant) de Picauville, commune nouvelle

ARRETE la liste suivante pour les associations bénéficiaires d'une subvention communale pour l'année 2016.

Comité des Fêtes <i>Picauville</i>	2 400€
Subvention si feu d'artifice tiré à la fête Jeanne d'Arc	400€
Judo-Club <i>Picauville</i>	1 140€
UCAP <i>Picauville</i>	250€
APOIN <i>Picauville</i>	1 000€
Subvention pour projet	1 200€
La Gabare	80€
Picauville se souvient	300€
Subventions voyages scolaires après le collège (70€/enfant/an)	500€
Patrimoine <i>Picauville</i>	200€
Les Randonneurs des Marais <i>Picauville</i>	80€
Les anciens combattants <i>Amfreville</i>	80€
Club de la gaité <i>Amfreville</i>	120€
Les anciens combattants <i>Gourbesville</i>	80€
Les amis du vieux <i>Vindefontaine</i>	170€
Club des aînés de <i>Houtteville</i>	80€
Club du 3 <sup>ème</sup> âge <i>Vindefontaine</i>	100€
Association sauvegarde du Patrimoine <i>Gourbesville</i>	200€
<b>TOTAL</b>	<b>10 050€</b>

**02-06-16-A Décision Modificative n°3 : voirie Houtteville, effacement rue d'Utah Beach, numérotation des villages**

Monsieur le Maire propose d'ajouter des nouvelles dépenses en investissement

- la création d'une aire de croisement « chemin des marais » à Houtteville : 2 067€
- l'effacement des réseaux rue d'Utah Beach à Picauville : 25 000€
- la numérotation totale des villages : 1 500€ supplémentaire (au BP prévu 2 000€ mais pour être sûr d'avoir les mêmes plaques, il est envisagé de tout commander la même année)
- DA Vindefontaine : 2 143€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (46 voix Pour et 3 Abstentions)

DECIDE de prendre la décision modificative n°3 comme suit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieurs	30 710€	
<b>TOTAL D011 : Charges à caractère général</b>	<b>30 710€</b>	
D023 : Virement section d'investissement		30 710€
<b>TOTAL D023 : virement à la section d'investissement</b>		<b>30 710€</b>
D2111-37 : gros travaux voirie		2 143€
D2151-37 : gros travaux voirie		2 067€
D2152-37 : gros travaux voirie		25 000€
D2188-37 : gros travaux voirie		1 500€
<b>TOTAL D21 : immobilisations corporelles</b>		<b>30 710€</b>
R021-37 : gros travaux voirie		30 710€
<b>TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>30 710€</b>

## **02-06-16-B Effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue d'Utah Beach APS 400059**

Suite à la décision d'ajouter au budget les travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication rue d'Utah Beach, Monsieur le Maire souligne que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et que suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 111 000€HT.

Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la commune de Picauville s'élève à 25 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (46 voix Pour et 3 Abstentions),

DECIDE la réalisation de l'effacement des réseaux « rue d'Utah Beach

DEMANDE au SDEM que les travaux soient achevés avant la fin d'année 2016

ACCEPTTE la participation de la commune de 25 000€

S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal

S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour signer les pièces relatives au règlement des dépenses

## **03-06-16 Remboursement d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rembourser Monsieur Jean-Pierre Maniglier, conseiller municipal de la commune déléguée de Gourbesville qui a acheté de la peinture pour un montant de 34,18€TTC, à ses frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE le remboursement de la somme de 34,18€ à Monsieur MANIGLIER Jean-Pierre

## **04-06-16 Adhésion au contrat groupe Gras Savoye**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Manche met à disposition des collectivités du département un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et les établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

Il est nécessaire dans un 1<sup>er</sup> temps de résilier les anciens contrats des communes historiques avant de signer un nouveau contrat en tant que commune nouvelle.

En vertu de l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a souscrit, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, deux contrats d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama, par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye. Ces contrats ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les contrats ont pour but d'assurer les agents affiliés à la CNRACL, et les agents affiliés à l'IRCANTEC, aux conditions décrites dans la fiche technique dont la collectivité a été rendue destinataire.

Taux de cotisations :

- Contrat couvrant les agents CNRACL : 5.93%
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.64%

Garantie de chaque contrat :

- traitement brut
- Supplément Familial de Traitement
- NBI
- Régime indemnitaire

Le Conseil, après en avoir délibéré et à la majorité

EMET un avis favorable

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la demande d'adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Manche des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

#### **05-06-16 Adhésion URSSAF**

Les communes historiques adhéraient à l'URSSAF, il est donc demandé de signer une nouvelle convention en tant que commune nouvelle. Adhésion à hauteur de 6,40% du brut pour chaque agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider la convention avec l'URSSAF

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires

#### **06-06-16 Vente d'herbes au stade Marcel Rachine**

Monsieur le Maire propose comme tous les ans au conseil municipal de faire une vente d'herbe à faucher de l'ancien stade Marcel Rachine au plus offrant. L'offre sera à déposer en mairie de Picauville pour le 27 juin 2016. Cette vente est réservée en priorité aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur Picauville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTTE la mise en vente au plus offrant de l'herbe à faucher de l'ancien stade Marcel Rachine

#### **07-06-16 Convention médiathèque avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) de la Manche**

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention de partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt (BDP) de la Manche. La commission *culture sport loisir animation* propose de choisir dans le bouquet proposé des ressources en ligne : le kiosk, tout apprendre et la médiathèque numérique. Pour chaque option une participation de 0,05€ par habitant sera demandée à la commune soit 156.45€ par option pour 3 129 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la convention de niveau B1 avec la Bibliothèque départementale de Prêt de la Manche

CHOISIT les 3 ressources en ligne présentée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et ses annexes

#### **08-06-16 Renouvellement du logiciel de la médiathèque : microbib**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour la maintenance complète du logiciel Microbib installé en système réseau à la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et pour une durée d'1 an, pour un montant annuel de 432€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le renouvellement du contrat de maintenance microbib pour l'informatique de la médiathèque

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer les documents nécessaires

### **09-06-16 Jurys d'assise**

Il est procédé au tirage au sort sur les 6 listes électorales des communes déléguées des Jurys d'Assise

- LAHAYE Yannick 37 rue du Moulin - Amfreville
- VIEL François 1 rue Saint Martin - Vindefontaine
- QUENAULT épouse LEVALLOIS Marie-Madeleine 18 rue le Bourg - Gourbesville
- MESLIN Frédérique 1 chasse des écoles – Picauville
- FONTAINE Maxime 6 rue Port Butor – Cretteville
- LUCAS Paul 2 hameau Froid- Gourbesville

### **Questions et informations diverses**

#### **10-06-16-a Convention utilisation tracteur tondeuse avec la commune des Moitiers en Bauptois**

Monsieur le Maire fait part d'une signature d'une convention de mise à disposition d'un tracteur tondeuse appartenant à la commune des Moitiers en Bauptois. Cela permet de palier temporairement la panne de ce même véhicule sur la commune déléguée de Vindefontaine.

#### **10-06-16-b Bureaux de vote de la commune nouvelle de Picauville**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la préfecture reçue le 9 juin dernier de transmettre le nombre de bureaux de vote sur le territoire communal. En tant que commune nouvelle, le conseil a deux possibilités : soit maintien des bureaux de vote dans chaque commune déléguée soit on répartit 2 ou 3 bureaux de vote sur le territoire (1 bureau pour 800 à 1 000 électeurs).

Monsieur le Maire précise que la commune de Les Moitiers en Bauptois qui intégrera la commune nouvelle de Picauville au 1<sup>er</sup> janvier 2017, souhaite garder son bureau de vote et donc gérer sa propre liste électorale la 1<sup>er</sup> année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE le maintien des bureaux de vote dans chaque commune déléguée

DECIDE que le bureau de vote centralisateur sera le n° 1 et sera implanté sur Picauville

NUMEROTE les bureaux de vote comme suit

- 1 – Picauville
- 2- Amfreville
- 3- Cretteville
- 4- Gourbesville
- 5-Houtteville
- 6 Vindefontaine

#### **10-06-16-c Ouverture bureau de poste de Picauville**

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec des responsables de la Poste qui envisagent la fermeture du bureau de poste picauvillais le samedi matin ou le lundi, pour une ouverture de 27h/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité

SOUHAITE que le bureau de poste de Picauville reste ouvert de préférence le samedi matin

#### **10-06-16-d Hôpital de Valognes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création du CSNP : centre de Soins Non Programmés de Valognes qui sera ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

**10-06-16-e Distribution des quoi de neuf**

Monsieur le Maire informe que les « quoi de neuf ? » sont arrivés et devront être distribués dès que possible sur l'ensemble du territoire.

**10-06-16-f Exposition des TAP**

Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'une exposition à la médiathèque des différentes réalisations des enfants de l'école maternelle durant les TAP du 14/06 au 24/06

Séance levée à 22h40

Prochain CM le 12 juillet 2016